



## Communiqué de presse pour diffusion immédiate

### Comme pour les mains en temps de COVID, lavez vos bateaux en rentrant et sortant des plans d'eau

De Causapschal, en passant par Rimouski, La Pocatière jusqu'à Témiscouata, 18 juillet 2023 – L'an dernier, la première identification de Moule Zébrée au Bas-Saint-Laurent a été confirmée au lac Témiscouata. Une fois observée dans un plan d'eau, elle ne peut pas être enlevée. Il est pratiquement impossible de les éradiquer, à moins de tuer tous les êtres vivants dans le lac.

Les quatre organismes de bassin versant du Bas-Saint-Laurent vous demandent de NETTOYER TOUS LES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES EN SORTANT DES LACS (motomarine, canot, kayak, bateau, canne à pêche, palme, masque, planche à pagaie, sandales, glacière, etc.). Les larves de Moules Zébrées sont invisibles à l'œil nu. **Voici les étapes pour le nettoyage des équipements:**

1. **Inspecter**
2. **Vider et drainer toute l'eau**
3. **Nettoyer et sécher**
4. **Répéter entre chaque plan d'eau**

VOUS ÊTES DANS UN LAC ET VOUS VOYEZ UNE MOULE COLLÉE À UN QUAI, UNE BOUÉE, UN BATEAU, UNE ROCHE? Vous avez affaire à une Moule Zébrée ou Quagga (une autre moule envahissante). Seules ces deux moules d'eau douce peuvent se fixer, s'attacher à toute surface dure présente dans l'eau (ex. : quai, bateau, cordage). La moule de nos lacs n'a pas cette habileté.

Pourquoi éviter sa propagation? Si elles prolifèrent, les colonies de Moules Zébrées risquent de s'accaparer les ressources essentielles à la survie des autres espèces. Elles représentent également un danger pour le bon fonctionnement de nos infrastructures telles que les prises d'eau potable, les conduites des émissaires des industries et les condensateurs de barrages hydroélectriques, qu'elles peuvent bloquer. En raison des nombreux inconvénients qu'elles occasionnent, leur présence dans un plan d'eau peut même affecter la valeur des propriétés riveraines. Ainsi, **le meilleur moyen d'éviter un envahissement est de prévenir leur propagation vers de nouveaux plans d'eau!**

**Pour signaler sa présence:**

- Faites en la mention à l'[OBVNEBSL](#), l'[OBVMR](#), l'[OBAKIR](#), ou l'[OBVFSTJ](#)  
OU
- Communiquez avec le Ministère en composant le 1 877 346-6763, ou communiquez avec le bureau régional

Nous demandons la participation de tous les villégiateurs, plaisanciers, pêcheurs, concessionnaires de bateaux, ainsi que celle des partenaires des secteurs faunique et récréotouristique pour mettre en œuvre et promouvoir ces bonnes pratiques afin de préserver l'intégrité des plans d'eau du Bas-Saint-Laurent.

Pour plus d'informations sur l'identification de cette espèce aquatique envahissante:

<https://www.especesenvahissantesnb.ca/moules-zebres-quagga>

Pour visionner une courte vidéo sur la procédure de nettoyage et d'inspection d'embarcations:

[https://www.youtube.com/watch?v=ZbKmnsKifwU&list=PLpAssF\\_y3r-ChFks57OG3qHdmpeHQEvvg](https://www.youtube.com/watch?v=ZbKmnsKifwU&list=PLpAssF_y3r-ChFks57OG3qHdmpeHQEvvg)

Carte des stations de lavage: <https://www.stationdelavage.ca/>

**À propos des organismes de bassins versants du Bas-Saint-Laurent**

L'[OBVNEBSL](#), l'[OBVMR](#), l'[OBAKIR](#) et l'[OBVFSJ](#) mettent en œuvre la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. Les organismes ont pour mission «d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et d'en suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont les milieux gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme» (Art. 14 (3)1 de la Loi sur l'Eau.

1 877 886-3314 p1, [direction@matapediarestigouche.org](mailto:direction@matapediarestigouche.org)

**Anne Allard-Duchêne**, directrice OBV Fleuve St-Jean:

1 418 894-7445, [direction@obvfleuvestjean.com](mailto:direction@obvfleuvestjean.com)

# ATTENTION

## MOULE ZÉBRÉE!

RIVERAINS

CONTRIBUEZ À LA  
SURVEILLANCE DE CETTE ESPÈCE  
ENVAHISSANTE DÉVASTATRICE!



### Comment?

1. Apprenez à reconnaître la moule zébrée
2. Inspectez votre quai et votre prise d'eau lors de leur retrait à l'automne
3. Fabriquez et installez un collecteur de moules zébrées à votre quai

Source: RAPPEL